

Observation régionale de l'offre et de la demande en bois-énergie (hors chauffage individuel)

– Avril 2014 –

Résumé :

Dépuis 2011, l'ADEME et la DRAAF ont mis en place un dispositif permettant de suivre le parc des chaufferies bois en service ou en projet dans la région Rhône-Alpes et de confronter la demande actuelle et à venir en combustible bois avec la ressource régionale et les capacités de production des fournisseurs. La croissance régulière et soutenue du nombre et de la puissance cumulée des chaufferies bois s'accroît encore en 2012 et 2013 avec la mise en service des premières installations industrielles de forte puissance. Cette tendance sera encore renforcée dans les prochaines années et une certaine tension se fait déjà ressentir sur la ressource forestière. À moyen terme, l'émergence de nouveaux projets marque légèrement le pas et la forte croissance actuelle du parc de chaufferies devrait s'infléchir.

1/ Consommation actuelle (2013) et évolution récente

La consommation totale de bois énergie en Rhône-Alpes est passée de **463 000 tonnes** en 2011 à **556 000 tonnes** en 2012 puis à **760 000 tonnes** en 2013. L'augmentation de la consommation de combustible bois s'est donc encore accélérée pour atteindre **+20 % entre 2011 et 2012** et **+37 % de 2012 à 2013**. Cette augmentation est encore plus marquée pour la **plaquette forestière** qui est passée d'une consommation annuelle d'environ **130 000 tonnes** en 2011 à **171 000 tonnes** en 2012 (+31%) et près de **300 000 tonnes** en 2013 (+79%). En 2013, la **plaquette forestière représente donc 40 %** de l'ensemble des combustibles bois consommés sur la région alors que ce taux n'était que de 20 % en 2010. Cette augmentation est pour partie liée à l'introduction d'un taux minimum de plaquettes forestières dans les cahiers des charges des dispositifs d'aide. Elle traduit surtout le fait que les gisements des autres combustibles bois (connexes de scierie, bois de recyclage) sont d'ores et déjà largement captés par des usages industriels ou énergétiques et que le gisement forestier est le celui qui présente le plus de marges de croissance.

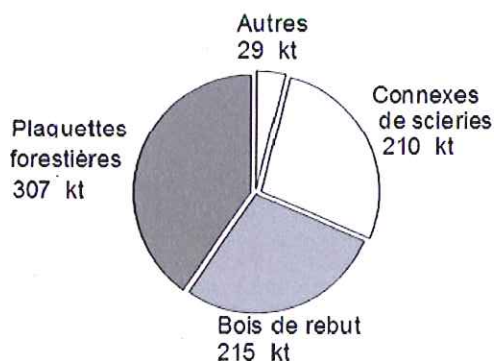


Figure 1. Consommation totale de bois énergie en Rhône-Alpes (2013 en millier de tonnes par an)

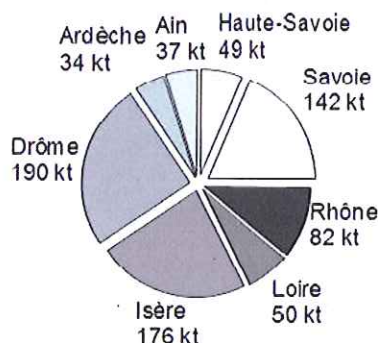


Figure 2. Répartition de la consommation en plaquettes forestières par département (2013 en millier de tonnes par an)

Cet accroissement global de la consommation de bois énergie, et plus spécifiquement de plaquettes forestières, est néanmoins **en léger retrait par rapport aux prévisions** des années précédentes. Celles-ci envisageaient une augmentation de + 32% de la consommation de combustible bois et de + 63% pour la plaquette forestière dès 2011/2012. Ce répit dans l'augmentation de la consommation de bois énergie est dû aux **reports ou aux délais dans la mise en service d'installations industrielles de fortes puissances**. Ainsi, les projets lauréats de l'appel à projet BCIAT 2010 et dont la mise en service était prévue en 2012, ont tous été retardés.

2/ Consommation à venir – perspective 2015/2016

Les prévisions de consommation de bois énergie et de plaquettes forestières à l'horizon 2016 ont été mises à jour en prenant en compte les plans d'approvisionnement des projets retenus aux différents dispositifs d'aide de l'État : Appel à projets régional de l'ADEME « Biomasse énergie », appel à projet national de l'ADEME BCIAT, appel à projets de la commission de régulation de l'énergie (CRE), tarif d'achat de l'électricité par cogénération biomasse.

Les informations concernant la réalisation, la mise en service ou l'abandon des projets préalablement sélectionnés ont également été mises à jour de façon à préciser les estimations des consommations futures. Les hypothèses sur la probabilité de réalisation effective des projets sont restées inchangées : 100 % pour les projets en cours de construction ainsi que pour les projets collectifs retenus dans le cadre du « fonds chaleur »¹, 70% pour les projets retenus aux appels à projets « BCIAT » et 50% pour tous les projets de cogénération. La consommation future de plaquettes forestières a été estimée selon trois scénarios : la consommation minimale correspondant à la somme des consommations des projets considérés comme certains (probabilité de 100%), la consommation maximale correspondant à la somme des consommations de tous les projets identifiés, et, entre les deux, la consommation vraisemblable estimée par application des probabilités de réalisation données ci-dessus. Les prévisions de consommation de plaquettes selon ces hypothèses et par dispositif d'aide sont données dans le tableau 1.

Tonnes par an Plaquettes forestières	Consommation 2013			Consommation supplémentaire À venir – 2014/2016				Consommation prévisionnelle 2016		
	Totale	Dont projets BCIAT	Dont projets CRE ou Tarif d'achat	Fonds chaleur (Hors BCIAT)	BCIAT	Tarif d'achat	CRE	Minimale	Probable	Maximale
Département										
Ain	7 640	0	0	6 966	0	0	0	14 606	14 606	14 606
Ardèche	11 587	0	0	1 980	0	0	0	13 567	13 567	13 567
Drôme	120 830	0	110 000	0	0	0	115 000	120 830	178 330	235 830
Isère	98 660	0	31 875	2 649	62 759	0	0	99 309	143 240	162 068
Loire	13 000	0	0	21 162	0	0	0	34 162	34 162	34 162
Rhône	12 448	0	0	32 419	0	0	0	44 867	44 867	44 867
Savoie	16 954	0	0	24 364	0	0	0	41 318	41 318	41 318
Haute-Savoie	27 585	11 460	0	14 910	0	0	0	42 495	42 495	42 495
Rhône Alpes	306 704	11 460	141 875	104 450	62 759	0	115 000	411 153	512 585	588 912

Tableau 1. Consommations prévisionnelles de plaquettes forestières des projets entrant dans un dispositif d'aide de l'État.

La Figure 3 représente l'évolution passée de la consommation en plaquettes forestières (2006-2013) et les prévisionnels selon ces 3 hypothèses (2014-2015).

¹ Ainsi que pour les projets bénéficiant d'une aide FEDER

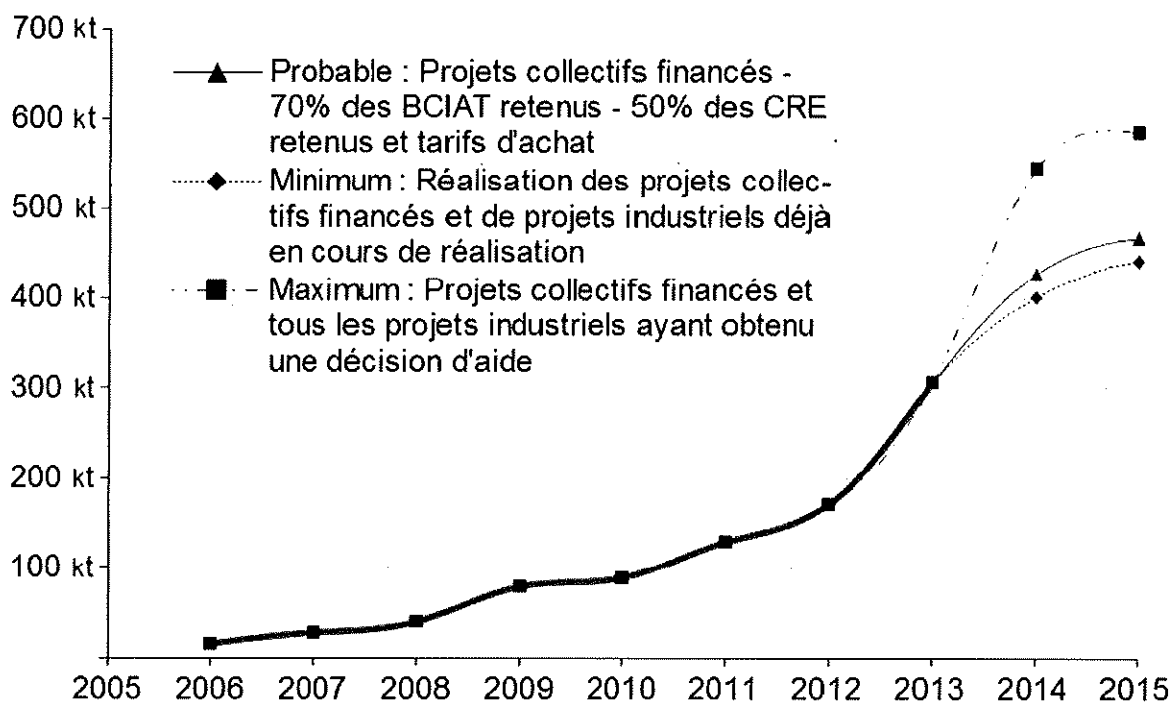


Figure 3. Consommations passées et prévisionnelles de plaquettes forestières en Rhône-Alpes (en millier de tonnes par an)

La figure 3 illustre l'accroissement soutenu de la consommation de plaquettes forestières depuis 2006 et tout particulièrement ces deux dernières années. Cet accroissement devrait se poursuivre encore en 2014 avant de connaître un certain infléchissement à partir de 2015, et se stabiliser en 2016 légèrement en dessous de 500 000 tonnes par an. En effet, l'émergence de nouveaux projets industriels marque actuellement le pas. Les appels à projets CRE n'ont pas été reconduits depuis 2012 et aucun projet n'a été présenté en Rhône-Alpes lors des deux derniers appels à projets BCIAT de 2013 et 2014.

3/ État de la production (2012)

Depuis 2012, la DRAAF a mis en place avec l'appui opérationnel des 8 Directions Départementales des Territoires (DDT) un inventaire annuel des fournisseurs de plaquettes forestières. Cet inventaire complète et permet une mise à jour systématique des informations de production des rapports annuels sur les filières d'approvisionnement en bois énergie des Espaces info énergie (EIE). En 2012, ce travail a également été réalisé en partenariat avec l'union régionale des communes forestières qui mettait à jour pour le compte de l'ADEME et du Conseil régional l'atlas régional de filières d'approvisionnement en bois énergie. La production de plaquettes forestières pour l'année 2012 a pu être estimée à 174 000 tonnes (hors autoconsommation). Cette production est en nette augmentation depuis plusieurs années (Figure 4) et suit globalement l'augmentation de la demande.

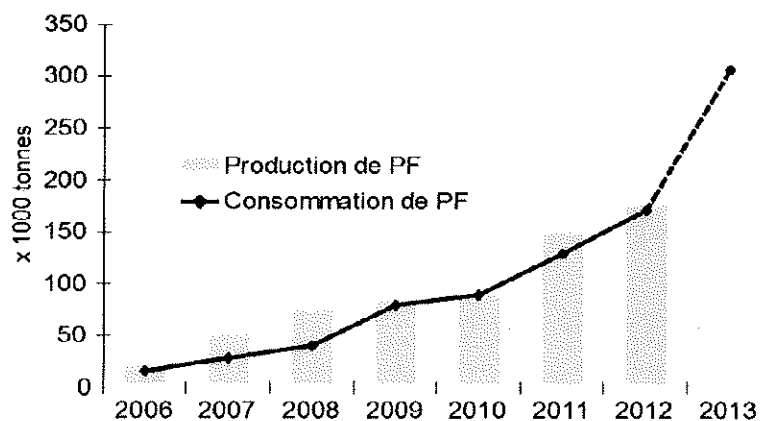


Figure 4. Évolution de la production annuelle de plaquettes forestières en Rhône-Alpes (hors autoconsommation) - Données DRAAF/DDT, URACOFRA et Espaces info énergie.

4/ Analyse offre/demande et leviers d'action

Comme le montre la figure 4, la **production régionale de plaquettes forestières a jusqu'à ce jour permis de satisfaire les besoins en forte croissance**. Le nombre de producteurs de plaquettes forestières n'a que peu évolué depuis 2008, mais la plupart des producteurs ont augmenté leur activité, certain d'une façon très importante. Cet **équilibre global entre l'offre et la demande** n'exclut pas l'existence de flux interrégionaux mais ceux-ci seraient globalement équilibrés et pour grande partie limités aux départements limitrophes à la région.

En dépit d'un certain tassement attendu d'ici quelques années, les besoins en bois énergie et tout particulièrement en plaquettes forestières vont **continuer à s'accroître de façon très forte entre 2014 et 2016** avant de **s'établir à un niveau élevé autour de 500 000 t/an**.

Dans ce contexte, le principal enjeu pour l'ensemble de la filière dans les années à venir est de **garantir l'approvisionnement des installations récemment mises en service, en construction ou encore en projet**, et ce en ne remettant en cause ni **les équilibres existants** et les conditions d'approvisionnement des chaufferies en fonctionnement ou des autres activités industrielles de la filière bois, ni la **gestion durable et multi-fonctionnelle des forêts**.

Pour atteindre cet objectif, il conviendra :

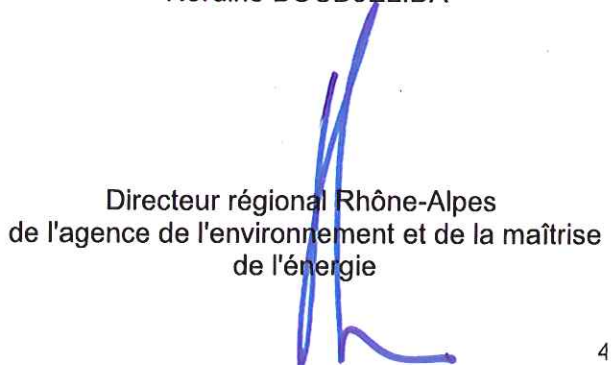
- De **consolider les entreprises de production de bois énergie** sur qui repose une grande partie du succès de la filière. Pour que ces entreprises puissent maintenir des taux de croissance toujours aussi élevés elles ont besoin de renforcer leurs moyens de production, leurs outils logistiques, leurs démarches collectives de structuration à travers de stratégies de regroupement ou de démarches de qualité.
- De maintenir une grande vigilance sur la qualité des plans d'approvisionnement des nouveaux projets. **Seuls les projets présentant des garanties solides sur la pérennité de leur approvisionnement et sur la gestion durable de la ressource seront désormais aidés** Cette exigence de qualité pourra être assortie d'une certaine souplesse dans leur mise en œuvre de façon à permettre une adaptation à l'évolution des conditions d'approvisionnement et de la disponibilité des ressources.
- D'accompagner la politique d'incitation à la production de bois énergie (politique de la demande) par une **politique forte de mobilisation du bois en forêt** (politique de l'offre). Cette politique de l'offre doit pas être focalisée sur le bois énergie mais concerner l'ensemble de la filière depuis l'amont (gestion forestière) jusqu'aux différentes filières de l'aval (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie). Un certain nombre de dispositions sont prévues dans la prochaine **loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt** et le **plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois**. Un groupe de travail régional piloté par l'interprofession régionale de la forêt et du bois définit et mettra en œuvre des mesures adaptées à la situation régionale et visant à renforcer et compléter ces initiatives nationales.
- De renforcer parallèlement, avec les DDT, l'efficacité du **contrôle de la gestion durable des forêts** et notamment du contrôle de la réglementation sur les coupes et les défrichements.

Gilles PELURSON



Directeur régional de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt
Rhône-Alpes

Nordine BOUDJELIDA



Directeur régional Rhône-Alpes
de l'agence de l'environnement et de la maîtrise
de l'énergie